

## Discussion

**A. Espaze** : Je crois que de tout ce que vous avez entendu, il y a matière pour un débat pendant une heure. Toutefois avant qu'il ne s'ouvre, peut-être serait-ce le moment pour quelqu'un qui voudrait, participer à cet après-midi de travail par une contribution personnelle, de venir à cette table pour intervenir. Sinon ce sera le débat général qui sera ouvert.

**X** : Monter en épingle son « je ne veux rien savoir », ce n'est pas comme ça qu'elle l'a dit mais ça revient à ça, du fait qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'analyste; ici, pas de liste d'analystes, je ne veux rien en savoir de l'analyste, c'est là que le supposé de notre institution a sa vérité. Et je voudrais attirer votre attention sur le fait que Lacan est revenu sur cette question du « je ne veux pas », « je ne veux rien en savoir », disons que le sien, ce sur quoi porte son « je ne veux pas » n'est peut-être pas celui de tout un chacun, et il conviendrait d'examiner qu'est-ce que son discours exclut, pour autant qu'il a à faire à l'analyse. Qu'est-ce qu'il met en jeu comme exclusion; c'est indiqué, me semble-t-il, tout au moins dans son quadripode, dans ce discours multiple qu'il écrit de la façon dont je l'ai écrite au tableau, à savoir que nous avons là une écriture qui comporte quatre lettres, deux barres et six relations, et en fait c'est six moins une relations. Ça veut dire que chaque discours comporte l'exclusion d'une des relations, chaque discours comporte son « je ne veux rien en savoir » de quelque chose qui lui est spécifique. Et c'est bien parce qu'il y a comme ça un point aveugle, comme on a pu dire, qu'il convient effectivement de temps en temps d'avoir recours au transfert, à l'amour, pour qu'un quart de tour s'obtienne. Chaque fois qu'il y a transfert et amour, il y a passage, discours autre, et passage par le discours analytique de Lacan. Ces exclusions ne sont pas quelconques, il y en a quatre qui ont été précisées par Lacan dans quatre des quatre discours sur les six possibles, me semble-t-il, et qu'il précise en tant que lien, discours formant lien; il en est deux qui se fondent d'une impossibilité, et il y en a deux qui se fondent de l'impuissance. Alors, dans ce qui nous a été formulé comme difficulté pour l'analyse, y a-t-il possibilité de passer de cette impuissance à ce qui semble fonder le discours analytique, mais aussi le discours du maître comme impossibilité. Ça rejoint les objections de ce matin, quand on se demandait: on est obligé de passer la passe? Eh bien ! ce n'est pas difficile, tout ce qui n'est pas interdit, tout ce qui est permis est obligatoire. A moins que la passe ne soit impossible, et c'est bien là qu'un désir pourrait éventuellement trouver quelque chose qui le cause.

**P. Salvain** : Je voudrais juste intervenir sur la question de la performance par un biais détourné et en y allant d'un coup avec la formule : la performance, oui; le père fort non. Cette question de la performance, on pourrait la retrouver - en écho à ce qui a été dit à propos de Phileas - dans les mythologies, avec quelque chose qui est explicitement dénommé par historiens des religions et ethnologues, comme étant la passe. Ce sont en général des procédures d'initiation, d'introduction dans les sociétés secrètes, ou d'initiation pubertaire, qui correspondent à une tâche impossible. Ça peut être de traverser un gouffre, de passer entre deux rochers qui se touchent, d'affronter le monstre, ou encore d'entrer dans un vagin denté. Voyez que la castration est dans le coup d'emblée. A ceci près, que cette initiation se conclut, sinon par une nomination, du moins par l'accession à la société secrète, d'ailleurs toujours unisexuée. Alors quel mode de division peut s'introduire dans le jury sur ce point, c'est une question que je repose, d'autant que Lacan a pu évoquer de relier la fonction d'analyste à celle du « pas-tout ». Maintenant cette question de l'impossible se trouve relancée, puisque l'on a parlé de l'indicible, ou de quelque chose qui serait cernable mais dans lequel on ne pourrait pas rentrer. Alors, ne s'agit-il pas de rompre avec cette idée d'un savoir secret, inaccessible, qui serait au nœud de l'affaire de la passe, puisque l'enjeu est la possibilité d'une performance transmissible. Qu'en est-il donc ? Comment pouvez-vous reprendre cette question ? Je m'étonne, pour avoir entendu tout à l'heure Stoïan Stoïanoff, de le trouver quelque peu en défaut du savoir dont il fait preuve à propos du séminaire de Lacan, puisqu'il me semble que si Lacan évoque Aristote, ce n'est pas pour donner son accord sur la question de l'âme, et pas seulement parce qu'il s'agirait d'une éternisation. J'en veux pour preuve le fait que dans TÉLÉVISION par exemple, il dit en clair que la pensée est excentrique à l'âme, qu'elle tient au corps, qu'elle découpe le corps, mais qu'en rien ça ne peut se rapporter à cette fonction synthétique de l'homme qui correspond à une métonymie, où le sexe est banni. Tout ça pour vous relancer la question sous une autre forme encore, c'est-à-dire comment est-ce que vous entendez ce que Lacan a dit à propos de l'analyste, comment est-ce que « de l'analyste », c'est le complément du symptôme ?

**S. Stoïanoff** : Je suppose que je suis concerné à propos de ce que j'ai dit des relations entre Lacan et Aristote. Je vais simplement répéter ceci : l'homme pense ou parle *avec* son âme. C'est ce que Lacan reprend dans différents séminaires, au moins à quatre reprises, et il insiste sur cet *avec*. Je ne sais pas s'il faut lui donner une portée instrumentale mais ce qui insiste c'est que ce n'est *pas sans* que ça se passe. C'est donc uniquement sur ceci et sur ce que Lacan a pu dire au sujet du *fort-da*, et donc de cet objet *a* qu'est la bobine, que je me suis basé pour donner à cet objet *a* une extension à laquelle on ne pensait peut-être pas. Ce n'est bien sûr pas pour récupérer l'ensemble de ce qui a été dit sur l'âme antique mais au contraire pour essayer de la penser comme substituable par cet objet *a* dont les propriétés découlent de l'interaction entre le discours analytique et le discours de la science.

Un mot concernant l'Être, c'est-à-dire le grand Autre barré. Lacan dit quelque part, et je crois que cette occurrence unique est dans son Séminaire sur L'IDENTIFICATION, qu'être et pensée sont du même côté. Il précise qu'il existe deux types d'être, et je crois qu'il y a là quelque chose qui mérite d'être approfondi, et c'est pour cela que j'ai relevé le terme de *signifiance*, terme qui a pratiquement une valeur de hapax dans son discours, et qui renvoie précisément à cet grand Autre barré S (A) en tant que trou dans la signifiance, trou par où effectivement quelque chose peut être prélevé, mais en aucune façon ce trou ne peut être occulté, car c'est un trou au sens de l'ininscriptible de l'acte sexuel et donc du caractère non-

tenable de tout ce qui viendrait suppléer, colmater cette béance.

**D. Poissonnier** Je voudrais relancer un petit peu certaines choses à la suite de l'intervention de Sylvie Sesé-Léger et de l'utilisation qu'elle a faite du graphe, en terminant par la question de la passe comme déconstruction du fantasme. Je ferai deux remarques : la première est celle-ci : Il me semble que vous avez placé là les différents protagonistes du protocole de la passe et effectivement vous avez laissé en suspens la question de la place du jury. Il est certain que le jury, dans l'École Freudienne, était censé donner une réponse. Cette réponse, elle vient forcément du lieu de l'Autre. Mais dans l'École Freudienne, revenait du jury une réponse « oui » ou « non », nomination à un titre ou refus. Une telle réponse ne pouvait à mon avis que s'inscrire au niveau du signifié de l'Autre,  $s(A)$ , c'est-à-dire au niveau du message de l'énoncé sur la ligne inférieure du graphe. On sait que c'est là aussi que se situe la place du symptôme. Peut-être est-ce pour cela que quelque chose en a échoué. Le passage à un niveau Autre a été tenté dans le protocole proposé par les Cartels Constituants, refusant une nomination à un titre. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas de nomination du tout; ce n'est pas qu'il n'y ait pas de réponse, mais cette non-nomination à un titre permet, me semble-t-il, que soit maintenu ouvert l'espace du champ du désir, que soit décalé, ouvert le graphe, et permet peut-être une réponse qui serait située tout en haut, là où se situait l'AE, là où se situe aussi le message ultime de fin d'analyse, si tant est qu'il y en ait un, c'est-à-dire le signifiant de l'Autre, en tant que barré  $S(\mathcal{A})$ . D'où sans doute aussi l'embarras du jury pour répondre, puisque tout ce qu'il peut répondre c'est qu'il est barré effectivement. Peut-être que dans ce passage d'un protocole à un autre, se préserve ou se ré-ouvre le champ du désir, ce qui me paraît tout à fait important. Et dans le champ du désir ainsi ouvert, la déconstruction du fantasme me semble une perspective erronée : on peut faire la comparaison avec l'interprétation, comparaison que je ne voudrais pas pousser trop loin, mais qui me semble intéressante. L'interprétation analytique ne saurait être réduite à une explicitation du fantasme. Interpréter ce n'est pas purement et simplement démonter le fantasme et l'expliciter, c'est viser un mouvement au niveau du désir, c'est-à-dire que l'interprétation vise le désir (d) qui lui-même s'accommode sur le fantasme ( $\$ \diamond a$ ). Je m'explique: le sigle du fantasme met en valeur, en évidence, le scénario d'une relation entre le sujet ( $\$$ ), et le petit  $a$ ; alors que le désir, lui, pointe une sorte de second degré de la position du sujet vis à vis du fantasme, position du sujet vis à vis de la position qu'il occupe face au petit  $a$ . Déconstruire ou expliciter le fantasme, ça ne peut nous amener qu'à une collection de cas, qu'à des histoires, qu'au retour à l'hystérie ou à la mythologisation, mais en aucun cas à ce qui me semble l'essentiel de ce qui est visé dans la passe, c'est-à-dire questionner l'énigme encore du désir de l'analyste, soit au niveau du petit (d). C'est là que me semble porter l'interrogation de la passe, de la même façon que c'est là que porte la visée de l'interprétation par rapport à l'énigme du désir.

**S. Sesé-Léger** : Oui, il est très possible que je me sois mal exprimée, en parlant de la passe comme moment de déconstruction du fantasme, l'expression était peut-être inadéquate. Il n'y a pas de déconstruction au sens d'une articulation, bien entendu, du texte du fantasme, mais c'est à travers le passage dans les différents niveaux qu'est déconstruit le fantasme, qu'il se dit, ce n'est pas le passant qui déconstruit son fantasme dans le moment de la passe, cela s'effectue à son insu. Pour ce qui est de la nomination à travers ces différents niveaux de parole, le candidat témoigne à partir de son nom, de son seul nom propre, et c'est ça qui me semble très important. Il est arrivé que l'on discute sur la nécessité ou pas de faire appel par

exemple à l'analyste du candidat ou même éventuellement au candidat lui-même. Il me semble et cela dans la continuité et la logique de ce que j'ai exposé, que ce serait dévier quant au dispositif et à l'intérêt de la passe, de rendre présent l'analyste ou le candidat. Le candidat témoigne en son nom propre seul, c'est-à-dire que le jury qui écoute le récit, le témoignage des passeurs, ne connaît parfois ni l'analyste ni le candidat, et ce récit s'accroche à un nom propre seul.

**X :** Ce que devrait produire la passe peut être indiqué dans la langue par la distinction entre l'adjectif partitif et l'adjectif indéfini. Le problème est de savoir si la passe doit produire un analyste ou de l'analyste. Et il me semble que la question a été très bien posée par Françoise Wilder et amène autrement justement cette question d'une réponse du jury. Il est certain que la passe est là pour mettre en jeu ce qui serait à l'intérieur même d'une analyse, la production de psychanalyste ou *du* psychanalyste, mais pas forcément *un* analyste.

**X :** Parler de sa psychanalyse, je repense à l'instant à ce qui se disait ce matin, il me semble que ça produit toujours, ça effectue plutôt un certain bouclage narratif, je dis bouclage narratif parce qu'on a parlé de récit tout à l'heure. Il y a beaucoup de bouclages narratifs possibles, y compris la surprise, ce qui était évoqué à propos du TOUR DU MONDE EN QUATRE-VINGT JOURS par exemple. Ce matin était évoqué ce qui était de l'insu, psychanalyste à son insu je crois disait quelqu'un, il me semble que c'était Patrick Avrane. Psychanalyste à son insu : l'insu, cela peut-être le produit d'un bouclage narratif concernant la psychanalyse, dont tel cas témoigne ? Ceci me rappelle une confidence que faisait un collègue il y a quelque temps et dont je sais que je peux la rapporter ; il me parlait de ce qui se passait dans une cure; un analysant à un moment donné lui parlait d'interrompre sa cure, en disant ceci : « s'il ne tenait qu'à moi, je m'arrêteraïs là ». Pour continuer en disant qu'à l'évidence il se rendait compte qu'il ne tenait pas qu'à lui, ce qui ne voulait pas dire que cela tenait à son psychanalyste, comme ça, Monsieur ou Madame Untel. Il ne tenait pas qu'à lui. Je me demande « s'il ne tenait qu'à lui » n'est pas un des éléments sur lesquels le témoignage concernant sa psychanalyse peut venir à quelqu'un.

**X :** Pour en revenir au moment du récit, il y a une obligation dans l'analyse: c'est la règle fondamentale, c'est le tout dire qui est la règle de la psychanalyse, de la cure analytique. Il est bien évident que cette règle fondamentale ne joue pas du tout au niveau du récit que le passant doit faire au passeur. Il n'y a pas obligation de tout dire. Le moment du récit, c'est au contraire le moment de ce que j'ai appelé le décrochement, le moment même où il y a une mise en perspective. Ce n'est pas le moment de l'actualité de l'événement, c'est le moment où l'événement est raconté. Et je crois que ça, c'est une chose qui est très importante.

**C. Oddoux :** Je ne pense pas qu'il puisse y avoir un bouclage narratif. Ça me paraît contradictoire avec le fonctionnement de l'inconscient qu'il puisse y avoir bouclage narratif; et ce, du fait même que le récit met en jeu une théorie pour en surprendre une autre établie.

**J. Poulain-Colombier :** Je ne peux pas dire beaucoup plus que mon embarras sur la façon dont la question de la nomination reste depuis ce matin, je dirais flottante. J'ai le sentiment que ce dispositif de la passe, s'il n'est pas tenu par la nomination peut dériver de toutes sortes de façons et on a vu un certain nombre de façons dont ça pourrait dériver, là, depuis tout à

l'heure. Si ce n'est vraiment que parler de son analyse, que raconter, il n'y a pas besoin du dispositif de la passe pour ça. On peut le faire de toutes sortes de façons. Si le dispositif de la passe a un quelconque intérêt, c'est bien pour que quelque chose d'autre vienne, et si ce n'est pas du côté de la nomination, mais d'une nomination qui ne flotte pas, c'est-à-dire qui ne laisse pas indéterminé le discours dans lequel le passant est entré -, j'avoue que je n'arrive pas à voir où va aller cette expérience. Parce qu'à l'heure actuelle vous dites: on pourrait suspendre de dire oui ou non, ou on répond oui ou non, mais on ne nomme pas à un titre. Ce que j'aimerais savoir quand même, c'est qu'est-ce qui est répondu, et la seule question qui me vient est celle qui se trouve dans les statuts, c'est-à-dire que le passant est cité à une phrase de Lacan; donc c'est ça qui vient en place d'une nomination, qui pour l'instant est flottante. Je ne prends la parole que pour dire mon embarras, et je trouve depuis ce matin, que les membres des cartels de la passe donnent une impression de certitude dans ce qu'ils font. Ce que je leur renvoie, c'est mon embarras, parce que depuis un an je pensais que cette question de la nomination avait été plus affinée, plus précisée, et elle me paraît absolument cruciale pour que ce dispositif de la passe soit autre chose qu'un dispositif narratif, pour qu'il ne se termine pas sur quelque chose d'indéterminé pour le sujet. Voilà. Je voulais simplement relier ce que je viens de dire au petit texte qui a circulé, c'est-à-dire que l'intérêt du dispositif de l'expérience américaine que j'ai relatée est bien précisément de dire si la question de la nomination n'est pas mise en rapport avec le dispositif, on tombe dans un système qui est d'évaluation, qui est de narration, qui est tout à fait autre, et que c'est quand même cette question de la nomination qui doit peser pour définir, pour ne pas laisser indéterminé.

La question de la nomination et les difficultés à fonctionner ne sont-elles pas déjà dans le dispositif? Depuis ce matin il nous est dit que les passeurs étaient défaillants. Or, à propos des passeurs, il est évident qu'ils sont nommés par des gens que l'on reconnaît comme étant analystes, par conséquent qu'il y a de l'analyste, et que ces gens sont dans la passe. Donc il y a deux nominations à propos du passeur et de l'analyste, capable de nommer des gens qui seraient dans la passe. Est-ce que ce ne serait pas le serpent qui se mord la queue ?

**J. Nassif** : Je partage assez l'avis qu'a émis J. Poulain-Colombier à propos de nos discussions. Mais je voudrais justement essayer de la faire avancer, au moins sur un point. Dans le titre que j'ai proposé à mon texte, il y a une ambiguïté que je voudrais essayer de lever.

Si on se reporte aux statuts sur lesquels nous avons émis un vote et dont l'acte nous réunit, ce qui est dit du nom - et cela était fort bien rappelé par Sylvie Sesé-Léger -, c'est qu'il donne occasion de se signer, mais je dirais : sans plus.

On a parlé d'un passage du privé au public ou du manuscrit à l'imprimé. Ce que je veux dire ici par ce sans plus, c'est que cette signature d'un nom en marge d'un texte n'offre aucune garantie de ce que le récit qui en sera lu offre la consistance d'un discours sans trous.

Certes ces trous nous mettent, à nous qui sommes dans le jury, dans la perplexité ; ils nous posent toutes sortes de questions concernant le fait de savoir comment les combler: si nous en avons le moyen et s'il y a lieu de le faire. Alors, cette signature précisément, qui sera ou non redoublée par le oui ou le non qui l'authentifiera, lorsque le jury se résoud à donner son opinion, elle me paraît constituer ou réserver la place où se cerne de l'innommable, comme vous avez pu le dire à deux reprises dans l'écrit que je vous ai adressé.

C'est un petit paradoxe que je voudrais, non point lever - les ambiguïtés, on peut les lever; les paradoxes, on vit avec -, mais au moins énoncer. Il se trouve, en effet, que ce sur quoi nous sommes amenés à opiner ou que ce à quoi on peut s'attendre, ayant affaire au récit

d'une analyse, c'est à la signature d'un récit qui cerne du non-signable.

C'est là-dessus que je voudrais un peu m'expliquer. J'ai parlé ce matin de la honte et de la pudeur. Je l'ai fait, ayant eu le sentiment que pouvait courir dans la salle une vague appréhension de ce qui serait, à la limite, un viol, le viol en tout cas de l'intimité de l'analyse, auquel le candidat se résigne.

En vous répondant que le « j'écris » équivalait à un « j'ai honte », je crois avoir rappelé qu'il y avait de l'inévitable, et que la phobie, n'est-ce pas, était toujours à l'ouvre, malgré l'écriture de la lettre qui produit du contra-phobique, et a-fortiori, malgré le passage par l'analyse.

Mais je l'ai fait, pour marquer la différence entre la honte et la pudeur, reprenant par ce biais à mon compte la remarque faite par Jean-Louis Baudry, lorsqu'il rappelait qu'il y avait en fait peu de différence entre ce qui peut être dit à des passeurs et ce qui est dit dans l'analyse.

Il est vrai que, dans l'analyse, la règle attende à la pudeur. Je crois qu'au contraire, ce que l'on peut attendre d'une passe, c'est qu'elle restitue à la pudeur sa vraie place, là où elle a lieu d'être située, c'est-à-dire en ces points, à la limite, aveugles pour le passant, mais déjà un peu moins pour les passeurs s'écoutant parler au jury et encore un peu moins pour le rapporteur racontant ce qui s'est dit au coordonnant, ces points, donc, où de l'innommable pour ce sujet qui a accepté de dire son nom, se cernerait, où de l'indicible s'énoncerait. Lorsque le niveau où de tels points se décèlent est atteint, je ne vois pas pourquoi il y aurait de la difficulté à répondre par oui ou par non.

Je préciserai dans l'après-coup de ces énonciations, qu'elles n'ont pas évité un glissement auquel porte la langue: celui allant de l'innommé à l'innommable. Constaté qu'il y a en tel ou tel point d'une carte ou d'une anatomie de l'innommé, le repérer comme tel, l'appeler seulement par le sans-nom qui le caractérise, ce n'est pas aller dans le sens d'un refoulement, mais signaler un moyen, encore inédit, de le lever, en indiquant que ce n'est pas parce qu'il reste innominé qu'il a lieu d'être forclos.

**A. Espaze** : Nous avons commencé avec un peu de retard les deux heures qui étaient consacrées à cette séance. Nous continuons.

**A. Rondepierre** : Il faut rappeler les données de départ sur la base desquelles nous fonctionnons encore à ce jour. Il faut rappeler celle de ces données qui ne peut être remise en question pendant la durée de cette association : à savoir que toutes les autres données peuvent être modifiées pendant cette durée. Cela pour répondre à ce qui, n'étant d'ailleurs pas question, émanait de Jacqueline Poulain-Colombier.

Ainsi pour ce qu'il en est de la question de la nomination - comme l'on dit - elle est provisoirement réglée. Son règlement est inscrit noir sur blanc dans nos statuts. *Il y a bien nomination et il est précisé à quoi : c'est l'accession au titre de membre de cette association.* Il n'y a pas à revenir là-dessus pour l'instant, tant que l'assemblée n'en aura pas décidé autrement. Et pour l'instant elle n'a manifestement aucune raison d'en décider autrement, ce qui revient à dire qu'est maintenu dans la forme actuelle de ce montage institutionnel le seul titre de membre de l'association. Il n'y a donc qu'une liste, la liste des membres de l'institution qui comporte aussi bien des analystes praticiens que des praticiens de toute autre discipline qui peuvent n'avoir aucune pratique, à quelque titre que ce soit, de la psychanalyse. C'était là un des projets de Lacan que nous reprenons en le traitant, me semble-t-il, d'une façon beaucoup plus radicale qu'il ne l'était dans l'École Freudienne. Ainsi dans la composition

actuelle du jury potentiel de la Passe, il se trouve un certain nombre de non-analystes. Il semble qu'ils aient eu déjà une fonction essentielle, une fonction de relance et de questionnement qui a eu pour effet, entre autres, de remettre en cause un certain nombre de modèles, pour ne pas dire de standards, et pas seulement ceux contre lesquels Lacan soutenait sa polémique, mais également ceux que son enseignement avait pu suggérer; C'est ainsi que toute idée reçue sur la Passe s'est trouvée spécialement contestée par les non-analystes dans les différents jurys de la Passe : on peut assez facilement comprendre pourquoi, et il n'y a guère à insister sur les avantages à tirer d'une telle situation.

Pour ce qu'il en est maintenant de la forme de la réponse par oui ou par non que nous avons adoptée pour l'instant, réponse à la question de la nomination... il n'est donc pas, on le voit, répondu oui ou non à une demande de qualification; la qualité d'analyste (pour autant d'ailleurs que l'on puisse soutenir que *analyste*, fût-il celui d'une école ou d'un groupe quelconque, soit une qualité) ne nous paraît susceptible d'être actuellement attribuée à quiconque par un jury quel qu'il soit. La question se pose même de savoir si cela a jamais été possible, que ce soit dans l'E.F.P. ou dans les Sociétés précédentes.

Par contre nos jurys de la Passe sont supposés savoir ce qu'ils nomment et pourquoi ils le nomment : ils nomment membres de l'institution ceux dont les témoignages apportés par les passeurs leur donnent à supposer qu'ils participent à l'enseignement de la Psychanalyse. Mais, me dira-t-on, c'est là passer d'une impossible définition, celle de la qualité *analyste* à une autre, celle qui qualifie un enseignement *d'analytique*. Disons, pour fixer les idées, en se limitant à ce qui risque de faire enseignement analytique dans la Passe, que de chaque Passe nous pouvons attendre qu'elle produise une relance, une remise en cause, qu'elle constitue un « fait polémique » - pour reprendre une expression de Bachelard - susceptible de remanier partie ou totalité du corpus théorique et notamment les termes mêmes de la Proposition de Lacan.

Par exemple, se trouvera-t-il une candidature à la Passe susceptible de remettre en question la théorie du transfert sur laquelle est fondée la Proposition? ce qui, comme le rappelait ce matin Claude Conté, entraînerait, étant donné la règle du jeu que nous avons adoptée, l'éventualité d'une modification du dispositif de la Passe que nous avons arrêté au départ, voire même une modification des modalités institutionnelles retenues au moment de la fondation de notre association. Cet argument ne peut pas être très populaire, je ne dis pas auprès des candidats à venir, mais auprès de ceux qui, s'étant refusés de toute façon à jouer le jeu, se cantonnent dans des pétitions de principe qui n'avancent à rien.

Ce qui pourrait peut-être nous avancer à quelque chose, ce serait par exemple de nous interroger sur la place donnée, disons à la fonction de l'hystérie dans la psychanalyse, notable dans l'argumentation même de la proposition et dans la forme de la procédure qui en découle, sans doute vérifiée par la pratique de la Passe du temps de l'E.F.P.; rappelons: pour chaque candidat, deux passeurs eux-mêmes dans la Passe, en cours d'analyse, pour chaque candidature le passeur *est la Passe*.

On se souvient du Séminaire sur le transfert, de Claudel et de Sygne de Coûfontaine, de Platon et du rôle joué par Socrate dans le Banquet; Lacan commentera le choix de ces références en invoquant les raisons didactiques, pour ne pas dire propédeutiques commandées par ce qu'il appelait le milieu marqué d'un « fabuleux ignorantisme » où son séminaire trouva son cadre. Est-ce la raison pour laquelle, si Socrate représente bien l'hystérique que l'on dit, pratique hystérique et pratique analytique se trouvent par Lacan, au cours de ce séminaire, sinon confondues, en tous cas liées si étroitement, qu'il puisse dire que l'intervention de Socrate

auprès d'Alcibiade à propos d'Agathon est une interprétation psychanalytique? Qu'y a-t-il dans cet apparent glissement du nécessaire au suffisant, qui donnerait à entendre que si Socrate est bien comme détenteur des *agalmata* - les supposées merveilles - objet et cause d'un transfert, il n'est pas pour autant analyste - d'ailleurs, ajoute Lacan, Alcibiade n'avait nul besoin d'analyse - pas pour autant analyste, donc susceptible d'énoncer quoi que ce soit qui fasse, à proprement parler, interprétation psychanalytique.

Autrement dit, à quelles conditions peut-on dire d'une situation qui, comme la Passe (ou encore le Cartel) se différencie radicalement de la situation analytique qu'elle est même isomorphe ou homéomorphe de l'analyse? Comment se nouent effectivement pratique analytique et *pratique hystérique* (pour faire allusion ici à une antiquité difficile à restaurer).

D'ailleurs la théorie du transfert qui serait celle de Lacan au moment de ce séminaire, est-elle la même que celle exposée dans la Proposition, ou celle sous-jacente à l'enseignement des dix années suivantes? A ce propos, convenons que la moindre précaution à prendre pour citer Lacan, comme celle qu'il prit lui-même pour citer Freud, consiste à restituer à chacune de ces citations sa place, sa date dans l'histoire de son enseignement.

Pour revenir, à partir de ces considérations, à l'actualité de la mise en jeu de la procédure de la Passe dans notre Association: comment la portée de la Proposition se trouverait-elle modifiée si non seulement son objectif n'était pas de nommer des « analystes d'école », mais même si le oui et le non étaient, comme cela a été proposé, purement et simplement annulés, ou encore si au oui ne correspondait aucun non, un oui ou pas de réponse: éventualité qui n'a pas encore été évoquée, qu'une lecture attentive du texte freudien de la *Verneinung* pourrait suggérer et que manifestait d'ailleurs vers la fin la pratique du jury de la Passe dans l'E.F.P.

Toutes ces remarques pour rappeler, une fois encore, que les statuts de notre association n'ont d'autre fonction que de constituer un cadre pour des expériences dont les résultats seraient susceptibles d'entraîner la modification de ces statuts mêmes.

**R. Lévy :** Puisqu'il n'y a pas à revenir là-dessus, justement j'y reviens. Pour la simple raison que cette histoire de passe a été amenée précisément pour qu'on revienne là-dessus, et là se posent un certain nombre de problèmes qui me paraissent tout à fait importants. En effet la question est de savoir si on peut y revenir d'une autre façon, à savoir que quelque chose de la façon dont on y revient soit transmissible. Ce qui pose là un problème très précis, puisque la narration ou le narratif, ce n'est pas forcément quelque chose de transmissible. Autour de cette question, il y a déjà un point qui me paraît tout à fait important dans ce que Rondépierre a répondu là et qui concerne la nomination, parce que c'est vrai qu'il y a inscrit dans nos statuts qu'on était nommé après cette passe à être membre des Cartels Constituants; mais alors pour ceux qui le sont déjà, sont-ils membres au carré ou deux fois membres, je ne sais pas enfin. Il y a quand même quelque chose qui me paraît un point sur lequel on a à revenir, puisque un des points forts de cette fondation institutionnelle, c'est précisément qu'on peut revenir dessus, et ça me paraît une question qu'on est en droit d'essayer au moins de régler parce qu'elle introduit à quelque chose de tout à fait délicat. L'autre point, c'est celui qui concerne le propos de Sylvie Sesé-Léger autour de ce déconstruit là. Parce qu'en effet ce qu'appelle tout de suite ce terme de déconstruire, c'est celui de construire. Évidemment c'est intéressant parce que ça m'a rappelé quelque chose qui peut préciser la question que je posais déjà ce matin autour du refoulement puisqu'en effet, il y a quelque chose de cet ordre-là qui est attendu et à transmettre à d'autres qui ne soit pas simplement de l'ordre d'une narration mais qui prenne un

statut d'universel ou d'universalisable. Alors ce terme de déconstruction s'oppose tout à fait bien à celui de construction, puisque c'est ce terme de construction qui a servi à faire un sort à cette affaire du refoulement autour duquel Freud a passé quasiment toute sa vie, et je fais état bien entendu de cet article de 36, sur la construction dans l'analyse où il utilise ce terme comme subterfuge et comme possibilité de remplacer au fond ce qu'on ne peut définitivement pas savoir par autre chose. Cette autre chose, c'est ce qu'il appelle la construction, à laquelle on peut donner bien entendu beaucoup plus de précision, mais je voulais simplement faire état de ce point là.

Alors à partir de ce terme de construction, il m'est venu aussi que si on, enfin si quelque chose peut se construire aussi de l'ordre d'une transmission, de l'ordre de l'universel, ce n'est sans doute pas seulement un dispositif. Et j'ai comme ça une impression dans ce qui s'est dit aujourd'hui que, au fond, la seule chose dont on pouvait faire état et qu'on pouvait transmettre, bizarrement, c'était beaucoup plus du côté du dispositif, voire même de sa sophistication, alors que tout ce qu'il en était de quelque chose de nouveau au niveau du discours de l'analyste restait, j'allais dire refoulé, enfin tout à fait dans l'ombre. Ça m'a un petit peu inquiété, parce que je me suis demandé si, au fond, on ne pouvait pas là aussi transposer quelque chose à la place d'autre chose, et si on n'allait pas mettre la gomme sur ce dispositif, alors qu'au fond ce qu'on en attend, c'est autre chose.

**X :** Le dispositif permet à quelque chose de se produire et on en est à un moment déterminé je crois de l'histoire de cette institution ; On est bien obligé de mettre l'accent sur le dispositif sans qu'on en fasse un objet absolu. Simplement il était intéressant d'interroger le dispositif pour savoir ce qu'il peut produire, c'est tout.

**A. Rondepierre :** Le dispositif n'a d'autre fonction que de permettre à quelque chose de *se produire*. Le point où nous en sommes actuellement dans l'histoire de cette association nous incite à mettre l'accent sur ce dispositif, ce qui n'implique en rien qu'il constitue à lui-même son propre objectif ni même un objectif prioritaire.

**S. Sesé-Léger :** Je voudrais répondre sur la construction et la déconstruction par rapport aux différents niveaux de parole que j'ai indiqués tout à l'heure. La passe qui fonctionne depuis un an nous a apporté un certain nombre d'enseignements. Mais on ne peut pas demander d'avoir résolu toutes les questions qui se posent, alors que nous fonctionnons, nous travaillons depuis simplement un an. Il est vrai que la question de la nomination se pose et que c'est une question qui demande un travail de plusieurs années. En ce qui concerne la construction et la déconstruction, et par rapport à ces différents passages, ces différents temps, ces différentes scansions, il me semble que l'un des apports intéressants, ça a été dit, souligné plusieurs fois, de notre institution et de notre dispositif actuellement en vigueur, c'est la place et la fonction du rapporteur qui rapporte au coordonnant ce qu'il a entendu au jury. Le rapporteur a entendu, il n'a pas participé au vote. Pourquoi est-ce que c'est important ? C'est ajouter un nouveau passage, un nouveau niveau de parole, je dirais une nouvelle chaîne associative, une nouvelle chaîne dans la chaîne des générations peut-être. Il n'y a pas de bouclage narratif car il n'y a pas d'Autre de l'Autre, d'instance suprême garantissant qu'il y a en analyse, fin d'analyse, émergence d'analyste et que le processus est terminé. La chaîne des générations transmet un certain nombre de signifiants pour tout un chacun auxquels nous sommes assujettis. Eh bien! dans la passe, nous témoignons de cela, nous en témoignons comme

passant, nous en témoignons comme passeur nous adressant au jury, nous en témoignons en tant que membre du jury discutant entre nous et nous en témoignons en disant oui ou non, de même que le rapporteur témoigne aussi de cela au coordonnant. Ces différents passages me semblent tout à fait intéressants à cet égard.

**A. Rondepierre** : Quand je dis: il n'est pas question de revenir là-dessus, je parle du fonctionnement institutionnel et je parle de la performance. Comme on l'a fait remarquer tout à l'heure : sans institution, pas de performance. Si l'on pouvait à tout instant revenir sur tout, il n'y aurait pas d'institution, pas d'acte., fantasme familial à chacun de nous, comme la névrose même...

Autrement dit, nous fonctionnons selon une certaine règle du jeu (si l'on veut provisoirement convenir, pour parler d'institution, de cette définition trop vague et trop extensive). Nous fonctionnons selon une règle du jeu précise notamment pour ce qui concerne cette nomination : Il se trouve qu'un certain nombre de candidats à la Passe ont répondu à leur manière (il y a d'autres façons d'y répondre, cela s'entend !) à cette question : « que peut-on gagner à cette candidature à la Passe si l'on n'y gagne pas une nomination au titre d'analyste (mais que gagne-t-on en gagnant le titre d'analyste ?) ni même une nomination au titre de membre de cette institution. Il se trouve que les candidats sont tous jusqu'à maintenant déjà membres de cette association. Il faut donc croire que leur candidature comportait un enjeu qui pouvait parfaitement se passer du titre d'analyste ou du gain d'un titre aussi enviable que celui de membre des C.C.A.F.!

Cela vérifie, en somme, que cette *espèce de proposition* inscrite dans nos statuts a bel et bien fonctionné. Donc voilà ce sur quoi nous n'avons pas à revenir effectivement, tant que émanant des différents jurys et du travail des cartels de la Passe cette règle du jeu ne sera pas changée, faute de quoi on ne saurait vraiment plus de quoi l'on parle. Cela dit, rien ne nous empêche de supposer que dans l'avenir cette règle pourrait être modifiée, au point même de perdre son nom de Passe. Pourquoi pas ? Il se pourrait que les modifications apportées à la proposition de Lacan au bout d'un certain temps rendent caduques la proposition et la procédure de la Passe. Ce n'est pas du tout à exclure, mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

**C. Dumézil** : Constituer l'analyse freudienne, tel semble être un objectif de ces Cartels Constituants qui nous rassemblent dans une même institution. Il m'apparaît que la passe peut être un des moyens pour atteindre cet objectif.

Être candidat à la passe, comme on le dit, n'est peut-être pas la meilleure formulation : je préférerais volontaire à candidat pour souligner ce que la démarche implique d'engagement, pas seulement dans le défilé, mais plus loin, après coup, dans une structure que nous n'avons pas appelée l'institution de l'analyse freudienne mais sa constitution.

Il faut une certaine présomption pour dire les choses de cette façon, qui ne s'autorise guère que de la conscience, ou de l'opinion que l'on peut avoir de se trouver à un moment de l'histoire du mouvement psychanalytique qui n'est pas dans le déjà vu, pas plus en 1920 qu'en 1939 ou en 1967.

Loin de se situer dans la répétition, cette reprise un peu insistante de la passe que nous soutenons, intervient pour tenter d'éviter que la psychanalyse continue à ne fonctionner que du côté du mausolée ou du conservatoire.

**X** : J'ai pris deux ou trois notes comme ça en entendant les uns et les autres. Alors je vous prie

de m'excuser pour l'à-peu-près de ce discours, mais tant pis. Bon je reprends quelque chose qui me tient à cœur, c'est que je pense que le passant s'adresse à ce qu'on pourrait appeler un jury quelconque. C'est-à-dire qu'au départ il y a évidemment quelque chose de l'ordre d'un transfert qui est perpétué sur les passeurs, mais que dans le passage du passeur au jury se perd en tout cas tout ce qui est du côté de la voix et de l'image de l'autre. Alors ici, contrairement à l'École Freudienne, où pour deux raisons il y avait un autre tout à fait garanti, bétonné, la première raison c'était que Lacan prenait lui-même toutes les décisions, il ne les prenait pas dans le jury, mais de toute façon il était là ; il y avait là quelque chose qui était de toute façon inéliminable; et d'autre part il y avait cette question de nomination, également, de liste. Bon ici on a un jury, ma foi tout à fait sympathique, mais dont on entend les balbutiements, les hésitations, qui permettent très finement à tout un chacun de pouvoir se lancer sans être du tout sûr qu'aucune garantie viendrait sceller son discours. Alors, je pourrais dire que paradoxalement, le problème commencera peut-être si ce jury se met à dire, à produire un peu plus et à en dire un peu plus. C'est peut-être là que les ennuis commenceront, si ce jury se mettait à savoir. Qu'est-ce que ça pourrait bien reproduire ? C'est une question qui me semble pouvoir être posée. Pour le moment ça va. La question du retour, la question de ce qui est retourné au patient, au passant, au patient si vous voulez, je crois que c'est bien, ça va comme ça. Moi je pense qu'il faudrait qu'il lui soit retourné, je dirais, un oui ou un non suffirait. Parce que c'est une question, est-ce qu'il faut aller lui raconter un petit peu ce qu'on pense de ce qu'il a dit ou pas? Je pense qu'un oui ou un non suffirait. J'essaie d'articuler ça par rapport à la question de la demande, à la demande de la façon dont elle peut se dérouler à l'infini, d'une façon indéterminable, face au silence de l'analyste. Est-ce qu'on ne pourrait pas voir là comme une inversion de ce schéma de cette demande interminable par rapport à l'analyste. Donc est-ce que cette non-réponse de l'analyste ne pourrait pas se transformer dans la réponse, puisqu'il y a une réponse du jury, est-ce que cette réponse du jury ne pourrait pas subvertir quelque chose de la demande du passant. Bon en quoi cette demande peut-être subvertie, du côté d'un désir. Est-ce que ce que viserait la passe serait cette subversion, vous savez ce schéma de l'être aimé..., l'énamoration par l'amour, tout ça se trouve évidemment dans le séminaire sur l'Éthique; je remarque que dans le Séminaire sur l'Éthique il y a absolument tout ou presque, tout est mis en place dans ce séminaire sur ce qui sera amené plus tard sur la passe. Est-ce que ce n'est pas là une manière dans cette subversion d'amener ce qui, on le sait maintenant, échoue dans la psychanalyse, je veux dire cet arrêt de la demande. Parce que ce oui ou ce non, il est bien évident que l'analyste à la fin de l'analyse, il ne peut pas le préférer à son patient. Alors, qu'il survienne d'un jury ce oui ou ce non, qu'est-ce que ça peut changer? J'ai juste une petite remarque, il est demandé au patient de tout dire, mais pas tout dire comme il est demandé au patient d'analyse, mais là au passant il est demandé de tout dire de son analyse. Alors ce qui fait peur à ce qu'on appelait tout à l'heure cet innommable, c'est ce tout dire. Je dirais que c'est le contraire de l'association libre, où il est bien connu qu'on demande de tout dire au patient, seulement il dit ce qu'il a envie de dire. Là, il n'est pas question de dire ce qu'on a envie de dire, il est question de tout dire. Évidemment, vous savez bien ce que ça veut dire que tout dire, ça veut dire, c'est pas tout dire. Mais quand même il y a quelque chose là qui peut être repérable par rapport à ce qu'est l'association libre, n'est-ce pas, c'est-à-dire un savoir sur l'association libre. Je termine juste les petites notes que j'ai prises là tout de suite, je pense qu'il y a dans cette question de la passe un rapport avec une inexpérience, comme note Lacan, qui espère de ces expériences tragiques, c'est un bien grand mot évidemment pour nos petites histoires, mais enfin pourquoi pas, ... pourquoi cette

expérience tragique, vous savez bien que c'est la question du discours de la science; vous savez aussi que, et c'est notifié par Lacan, la question du nazisme dans cette question de la passe, il faudrait quand même un petit peu en parler, enfin essayer de l'articuler un peu plus ....

**A. Rondepierre** : J'allais, avant que vous ne preniez la parole, parler de ce qu'avait été la fonction de coordonnant pendant ce temps-là. Mais je vais d'abord vous répondre.

A propos du dit-passant, je vous ferai d'abord remarquer au passage, que ce terme même n'a pas cours dans le texte de la proposition de la Passe, il n'y est question que de candidat. Le passant, le passé... en jouant de ces modalités verbales sans y prendre garde, on risque d'assimiler ce participe présent avec celui d'analysant. Vous disiez tout à l'heure, « on demande au candidat de tout dire » ; on ne lui demande absolument pas de tout dire, notamment sur sa psychanalyse. C'est de lui que procède la demande, c'est-à-dire la mise en jeu du dispositif, du jury des passeurs. Il demande à témoigner pour une raison qui lui appartient, témoigner de quelque chose à quoi il sera répondu oui ou non, en fonction de ce que sa demande aura pu susciter comme occasion de renouveler la théorie ; je pense essentiellement à la théorie du transfert.

Un mot sur ce qui concerne la fonction de coordonnant. Il me semble que ce qu'elle a mis en jeu - il y a déjà été fait allusion au cours des Assemblées de janvier et de Mars - ce qu'elle a permis c'est un retour, un feed back sur le jury. Cela me paraît important parce que cela permet de distinguer et de distribuer non pas, comme l'on dit, les pouvoirs, mais les impuissances, et de les ordonner. Ainsi le coordonnant des enseignements n'a aucun rôle à jouer dans la nomination, il ne prononce ni oui ni non: c'est la fonction du jury. Mais par contre il est mis en position d'écoute, une écoute d'autant plus acérée probablement, qu'il n'a justement pas à prononcer ce oui ou ce non, qui représente l'impuissance du jury. Il peut donc retourner le propos qu'il a entendu. Voici donc ce jury d'une certaine façon, je ne dirai pas éclairé pour cela, mais mis dans le cas d'avoir à prendre acte de ce que son propre discours, pendant l'audition des passeurs puis la délibération, a pu causer sur l'écoute d'un partenaire, absent au moment de la délibération, seulement informé par le rapporteur, qui n'ayant nulle décision à prendre peut tout au plus opiner sans pouvoir mesurer les conséquences de ses répliques : ça c'est l'impuissance du coordonnant. Ce dispositif n'existait pas dans l'E.F.P., nous innovons ici. Je ne sais pas quelles conséquences il aura, tout ce que je puis dire c'est qu'il a effectivement fonctionné, chacun des membres du jury peut en témoigner.

Cela dit, il ne suffit pas que ce jury entende l'écho de ses voix répercuté par le rapporteur, encore faut-il trouver un moyen - le moyen du cartel peut-être, ou un autre moyen - pour que, de cet effet de retour, qui marquerait l'effectuation de chaque passe, il résulte une innovation.

En effet, pour répliquer une fois encore à ce que disait Conté ce matin, s'il y a quelque chose qui ne s'est pas accompli dans cette E.F.P. et qui marque un ratage, qu'on le veuille ou non, c'est que le jury d'agrément de la Passe ait produit une théorie quelconque, alors que la proposition indiquait en clair qu'il était requis de le faire. Ce fait est incontestable. Peut-être ne pouvait-il le faire, peut-être ce qu'il a transmis est demeuré inapparent, peut-être n'était-ce pas à lui de le faire. Ce point reste ouvert à toutes les hypothèses.

**X** : Lorsque, j'ai voulu rentrer à l'École Freudienne, lorsque j'en ai entendu parler, elle fermait ses portes. Si bien que, en ce qui concerne la passe, je n'en avais jamais entendu parler qu'ici, et je pourrais presque dire que j'étais toute neuve, je n'ai pas passé la passe, mais je suis toute

neuve à en entendre parler et aujourd'hui vraiment je crois avoir saisi quelque chose que vous avez expliqué. Ce qui m'a posé une question, c'est pourquoi deux passeurs ? Ce qui m'a amenée à métonymie et métaphore. J'ai pensé deux choses: métonymie - métaphore d'une part, les points de déviance au cours de l'analyse d'autre part et ce qu'on en a pu ressentir, c'est-à-dire de l'analyse aller à la synthèse. La métonymie, point de déviance - métonymie, ça a le sens logique, et métaphore, les émotions, la couleur, l'enchantement ou l'enfer. A partir de là, j'ai pensé ordonnancement du récit et partant de l'ordonnancement du récit j'ai également pensé à, quelque temps avant sa mort Lacan a répondu à un journaliste: « Je ne suis pas hémiparétique », parce qu'on lui demandait s'il était de droite ou de gauche, et il me semble que cette phrase peut rester. On ne peut pas être hémiparétique, on ne peut pas être soit sur la logique, sur le sens logique qui est différent, ou sur le ressenti, les émotions. Je joins tout cela, enfin là je fais des sauts, aux projections, à l'identification...

Le temps de la passe ne serait-il pas, enfin tout du moins c'est comme ça que je l'ai compris, la séparation ou la traversée du miroir? Alors votre proposition ou tout du moins la demande, ou la question qui reste sans réponse, celle, est-ce que le jury dira oui ou dira non, est-ce que ce n'est pas tout simplement parce que la passe serait une invitation à l'effort, à l'effort vers la synthèse venant d'une analyse, mais est-ce que ce n'est pas de rester sur un vide. On fait un effort de synthèse sur sa propre analyse, sur son récit, son récit qui a donc deux bords : celui des émotions, et celui des déviances, enfin du fantasme ou de quelque chose de mal saisi, de mal vécu. Reste à savoir si l'on peut supporter une fois qu'on l'a exprimé, on attend deux réponses il me semble. Mais on reste sur un vide, et peut-être vous portez ce vide.

**D. Chauvelot** : Je voulais reprendre un point auquel Rondepierre a déjà répondu, mais à mon avis trop discrètement, parce que moi j'étais absolument épouvantée, c'est cette notion que je retrouve plusieurs fois atrocement coercitive de ce qui peut se passer dans la passe. Il y en a un qui parlait de récit de l'analyse, vous vous rendez compte, raconter son analyse, mais d'ennui les bras vous en tombent d'avance. Qui c'est qui osera entreprendre un truc pareil. Alors là, un peu plus tard, c'était il fallait dire toute la vérité, rien que la vérité, levez la main droite et dites je le jure, mais c'est pas du tout de cela qu'il s'agit. Le candidat a la possibilité, puisqu'il a demandé à faire cette expérience de parler à des passeurs qui ont été désignés là parce qu'ils étaient en état d'entendre ce dont il allait s'agir, il peut parler des points de son analyse qui lui font problème. C'est tout.

**X** : Avec cette difficulté qu'on rencontre très souvent, c'est pratiquer bien sûr l'association libre, mais essentiellement pour dire des bêtises. Mais on n'y arrive absolument pas. Et puis, comme ça, par inadvertance, on finit quand même par en dire. Or une Mise c'est toujours très singulier, très personnel, très particulier. Alors comment faire pour raconter une bêtise de façon à ce qu'elle devienne d'intérêt général?

**C. Conté** : Je voudrais dire un mot concernant la liaison entre la passe et la fonction enseignante, donc concernant l'historique que j'ai fait ce matin rapidement de l'E.F.P. Je n'ai pas tenté de situer le jury d'agrément comme ayant effectivement produit un travail théorique qui soit la suite de son propre travail de jury. Je n'ai pas dit que ce travail avait existé. Simplement il est permis de penser qu'un certain nombre de personnes qui étaient là ont été stimulées plus ou moins dans leur travail. Ce qui me paraît remarquable, c'est qu'effectivement dans ses textes fondateurs, Lacan instaurait les choses ainsi, à savoir que le jury avait à

prendre une position d'enseignement, et également que les AE nouvellement nommés avaient à faire état de leur travail concernant cette nomination, c'est-à-dire avaient à soutenir des thèses qui soient en rapport avec cette nomination. Ceci n'a pas été fait ou très peu, et ce que j'ai indiqué ce matin, c'est que c'est justement ce qui nous invite à poser le problème de façon différente, à nous décaler par rapport à cela, en tenant compte du fait que la prescription au départ peut constituer une gêne par rapport à la réalisation effective.

**A. Rondepierre** : Diane Chauvelot disait tout à l'heure que nous étions par trop timides dans nos interventions, je lui ferai la même remarque, une remarque que j'adresserai également à tous les anciens candidats de la Passe. Enhardissons-nous, ne serait-ce qu'en formulant quelques hypothèses en réponse à la question suivante: Que se serait-il passé si la Passe dans l'E.F.P. avait joué son rôle ? C'est-à-dire si effectivement émanant de ce jury d'agrément et pas seulement de Lacan, il s'était produit un enseignement ?

Pour ce qui concerne Lacan lui-même nous connaissons la réponse : si la passe a été un échec, c'est qu'elle n'a pas fait enseignement pour lui, c'est que son enseignement a été mis par là en échec.

Mais parlons maintenant de l'enseignement des autres, c'est-à-dire de l'enseignement que ce jury, indépendamment de Lacan, si l'on en croit la proposition, était supposé produire. Cet « enseignement de la Passe » risquait-il d'entrer en polémique avec l'enseignement de référence de l'E.F.P., c'est-à-dire celui de Lacan ?

Relance, débat, voire polémique, c'est bien ce que Lacan déclarait attendre de la Passe. Avait-il pris les mesures convenables pour que cela se produise effectivement ?

Quoi qu'il en soit cela revient à dire que ce que nous avons à attendre maintenant d'un tel jury et des cartels de la Passe est très ambitieux, puisque cela dépasse de loin les possibilités mises en jeu dans l'E.F.P. elle-même. Nous en attendons, effectivement, un enseignement de la psychanalyse. Des conditions de production d'un tel enseignement j'ai parlé ce matin, en prenant quelques précautions oratoires.